



**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire
tenue le jeudi 16 novembre 2018, à 11 h 45, à la salle Hydro-Québec, pavillon Alphonse-Desjardins**

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Cette assemblée est une reprise de celle qui n'a pu être tenue le mardi 13 novembre 2018, faute de quorum. Selon l'article 16.2 des Statuts du SPUL, le quorum d'une assemblée générale reprise est établi sur la base du nombre de membres présents.

À midi, le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite Alain A. VIAU, secrétaire, à présenter l'ordre du jour.

Proposition VIAU – BRISSON (AG 2018-11-16_01)

Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour du 16 novembre 2018.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2017
4. Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2017
5. Rapport annuel 2017-2018 du Comité exécutif – Approbation
6. Perspectives pour l'année 2018-2019 – Information
7. États financiers
 - Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception
 - États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 – Adoption
 - Avis de vérification comptable du Fonds de réserve – Réception
 - États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 – Adoption
 - États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 – Information
8. Élections
 - Élection d'une présidente ou d'un président des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)
 - Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)

Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL
(Trois postes de membre – vote à main levée)

9. Adhésion du SPUL à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) – Information
10. Information du président et questions des membres
11. Affaires nouvelles
12. Levée de l'assemblée

Michel FRENETTE invite les membres présents à amender l'ordre du jour s'ils le souhaitent.

Aucune modification n'est demandée.

Michel FRENETTE invite les membres à adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2017

Proposition VIAU – BOUCHAMMA (AG 2018-11-16_02)

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire du vendredi 3 novembre 2017.

Le président de l'assemblée soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée.

Aucune modification n'est demandée.

Le président de l'assemblée invite les membres à adopter le procès-verbal du 3 novembre 2017, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

4. SUITES AU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2017

Le président du SPUL, John G. KINGMA, fait part à l'assemblée des suites au procès-verbal.

L'importance de participer aux Assemblées générales, une instance décisionnelle, est rappelée. Il ne manquait que trois personnes afin d'atteindre le quorum lors de la dernière assemblée. John G. KINGMA remercie tous ceux et celles qui se sont déplacés en vain.

Un membre de la section Éducation physique souligne qu'il serait avantageux d'expliquer, dans un courriel aux membres du SPUL, les enjeux de l'Assemblée générale.

John G. KINGMA ajoute que la solution n'est définitivement pas de réduire le quorum qui est seulement de 100 personnes, mais bien de s'assurer de la venue des collègues étant donné l'importance de l'Assemblée générale.

Un membre de la section Microbiologie-infectiologie et immunologie demande s'il serait possible d'assister à l'Assemblée générale par téléconférence ou tout autre moyen virtuel.

John G. KINGMA répond que la loi exige que les membres soient physiquement présents lors d'une Assemblée générale.

Un membre de la section Opérations et systèmes de décision demande si un historique de la participation aux Assemblées générales est disponible pour vérifier s'il y a des sujets plus « vendeurs » pour attirer les membres.

John G. KINGMA répond que c'est certain qu'il y a des sujets plus intéressants que d'autres dépendamment des gens. Le problème est cependant récurrent depuis plusieurs années. Le SPUL est ouvert à toute suggestion. Il précise que c'est lors de l'Assemblée générale que les budgets de fonctionnement du SPUL doivent être approuvés, c'est obligatoire.

Un membre de la section Fondements et pratiques en éducation souligne que l'Assemblée générale est une instance démocratique importante. Qu'une assemblée une fois par année ne devrait pas poser problème. C'est important pour défendre nos droits.

John G. KINGMA mentionne que ce n'est pas une problématique propre au SPUL, c'est la même chose dans les autres syndicats.

Un membre de la section École de psychologie indique qu'il serait effectivement important de préciser aux membres l'enjeu du problème.

Le président du SPUL poursuit avec les suites au procès-verbal.

Les personnes élues lors de l'Assemblée générale du 3 novembre 2017 sont entrées en fonction.

À la suite d'une question posée, lors de la dernière assemblée générale, sur le paiement de taxes par un syndicat, Margot KASZAP, trésorière, s'est informée à ce sujet. Il appert qu'afin d'être admissible à titre d'organisme sans but lucratif (OSBL) et ainsi avoir droit au remboursement de la TPS et de la TVQ, des revenus doivent être observés pour l'exercice financier en cours, ou pour les deux exercices précédents, dont au moins 40 % proviennent du financement public. Le SPUL se trouve plutôt à être un organisme de services publics (OSP) au sens de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*. En conséquence, le SPUL ne peut se faire rembourser les taxes. Au sujet des taxes municipales, le SPUL loue des locaux à l'Université Laval et doit en assumer les taxes foncières.

Les finances de l'ACPPU avaient également été questionnées. À cet effet, leurs documents financiers sont disponibles dans l'intranet du SPUL dans la rubrique de la présente Assemblée générale.

Les Statuts du SPUL sont en révision à la suite de la réactivation du Comité de révision des Statuts du SPUL. Les membres du comité se sont réunis le 24 août 2018.

Les autres suites seront faites avec la rétrospective de l'année dernière.

5. RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DU COMITÉ EXÉCUTIF – APPROBATION

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_03)

Que l'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2017-2018.

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à présenter le rapport annuel du Comité exécutif.

John G. KINGMA présente le rapport annuel en soulignant certains éléments.

Cette année encore, outre la gestion courante des relations de travail, plusieurs dossiers ont gardé les officiers syndicaux et le personnel du SPUL fort occupés.

John G. KINGMA remercie d'abord tous les professeures et professeurs impliqués au SPUL de quelque manière ainsi que tout le personnel du SPUL pour le travail effectué cette dernière année.

Certains faits saillants concernant la période du rapport annuel sont soulignés.

Concernant le projet de Règlement sur le droit d'auteur (propriété intellectuelle), c'est le statu quo. Le dossier demeure en cours. John G. KINGMA remercie Martin DUMAS pour le travail réalisé dans le cadre du Comité de travail sur la propriété intellectuelle.

Il souligne que le nom du Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs a été modifié pour le Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs. Son mandat a été modifié en conséquence.

Le Comité du SPUL sur la retraite a indiqué que l'évaluation actuarielle a démontré que le régime est en bonne santé et que le taux de capitalisation est au-dessus de 100 %.

Au Comité d'application de la convention collective, le nombre de consultations est à la hausse.

Au Comité du SPUL sur les assurances collectives, les transferts sont maintenant terminés entre les assureurs Desjardins Sécurité financière et Croix Bleue Medavie. Les redevances à payer ont été reçues des autres syndicats.

Le SPUL a maintenant un nouveau logo avec le slogan « Les profs au cœur de l'Université ».

Les discussions se poursuivent quant à l'adhésion du SPUL à la Fédération des professeures et professeurs d'université (FQPPU). Un point au présent ordre du jour est prévu à ce sujet.

Un membre de la section Psychiatrie et neurosciences demande quelles sont les suites du Comité paritaire de révision du chapitre 3.3 (PSO).

John G. KINGMA indique que le comité s'est réuni à plusieurs occasions jusqu'en juin 2018. Depuis, aucune rencontre n'a eu lieu.

Un membre de la section Anthropologie demande s'il y a des raisons particulières pour que plus de 60 consultations aient été adressées au Comité d'application de la convention collective en regard de l'AER.

John G. KINGMA répond qu'il n'y a rien de particulier à signaler, mis à part des détails techniques afin de bien préparer les demandes (date limite par exemple).

Un membre de la section Éducation physique demande quelles sont les recommandations pour les PSO lors de leur embauche à la suite de la suspension de la clause 3.3.01.

John G. KINGMA répond que la suspension de la clause 3.3.01 fut surtout pour donner plus de temps d'intégration aux professeures et professeurs. Il précise que les PSO sont une priorité pour le SPUL. Il indique qu'il est possible pour les centres de recherche d'engager des chercheuses et chercheurs, mais que celles-ci et ceux-ci ne sont pas des PSO.

Un membre de la section Fondements et pratiques en éducation demande quelle est la situation des postes stratégiques en lien avec le Comité-conseil paritaire pour la distribution des postes.

John G. KINGMA répond que le comité en est un de consultation. Il s'est réuni de quatre à cinq fois pendant l'année. Le comité a produit un portrait de la situation dans chaque unité depuis 2010. Le travail se poursuit. L'Employeur a aussi l'information, mais ne l'a pas encore traitée. Une analyse plus poussée sera effectuée afin de valoriser l'information détenue.

Louise BRISSON, présidente du Comité d'application de la convention collective, souligne qu'un grief a été déposé au sujet de la procédure en lien avec les postes stratégiques.

Un membre de la section Relations industrielles demande ce qui en est de la Politique de placement pour les fonds de retraite.

John G. KINGMA répond que des discussions sont en cours afin de réviser la Politique de placement. Cette politique sera présentée lors d'un prochain Conseil syndical. Il tient à préciser que le SPUL a toujours eu une politique conservatrice. Ce qu'il faut retenir est que les fiduciaires ont une obligation de rendement. Il précise aussi que depuis la Loi 13, il y a deux volets dans le régime (avant 2016 et après 2015) les politiques de placement diffèrent selon le régime.

John G. KINGMA informe les membres que les différents comités du SPUL se sont réunis à plusieurs occasions comme détaillé dans les rapports annuels.

En termes de médiums de communication, un nouveau format du SPUL-lien a été diffusé aux membres en novembre 2017 et en avril 2018. Le lancement de l'Écho Syndical est également à noter (communication relatant les discussions lors des séances du Conseil syndical). La première édition fut transmise en février 2017.

En mai 2018, une nouvelle signature graphique a été créée pour le SPUL, accompagnée d'un nouveau logo. Des macarons ont aussi été produits en trois versions différentes afin de promouvoir notre slogan : « Les Profs le Cœur de l'Université ».

John G. KINGMA indique que le dossier de la propriété intellectuelle (droit d'auteur) se poursuit. L'avancement de ce dossier dépendra d'une acceptation de la part des déléguées et des délégués du Conseil syndical pour entériner une proposition afin que les discussions tripartites (Employeur, SPUL, SCCCUL) se poursuivent durant la prochaine année.

En lien avec l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), les représentants du SPUL (Martin Dumas, Margot Kaszap, Yvan Leanza et Alain A. Viau) ont participé à ses diverses activités au cours de l'année 2017-2018. John G. KINGMA mentionne avoir également siégé durant l'année à titre de représentant du Québec au Comité de direction de l'ACPPU.

Les représentants du SPUL (Margot KASZAP, Marc J. RICHARD et John G. KINGMA) à la Caisse de défense de l'ACPPU ont participé à leur Assemblée générale annuelle en octobre 2017. Ils participent aussi aux téléconférences de la Caisse sur divers sujets (support financier en cas de grève ou lockout).

John G. KINGMA souligne que le SPUL s'associe depuis plusieurs années au programme de Bourses de leadership et développement durable de l'Université Laval. À l'image de la diversité disciplinaire des professeures et professeurs, les bourses de leadership reconnaissent la réussite dans une variété de secteurs d'activités. Lors de la cérémonie de remise de bourses du 22 novembre 2017, le SPUL a donné avec fierté 64 995,61 \$.

Finalement, les membres du Comité exécutif ont invité les professeures et professeurs à participer à des rencontres pour souligner les grandes étapes de la carrière universitaire (embauche, agrégation, titularisation et retraite).

Michel FRENETTE invite les membres à adopter le rapport annuel 2017-2018 du Comité exécutif.

Adopté à l'unanimité

6. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018-2019 – INFORMATION

Le président de l'assemblée invite John G. KINGMA à présenter les perspectives pour l'année 2018-2019.

John G. KINGMA indique que la question du plancher d'emploi sera abordée ainsi que les enjeux à la direction des programmes. Les membres seront informés au moment opportun.

Il est important de solliciter les membres qui ont un intérêt à collaborer au SPUL. Le recrutement est un besoin constant. À cet effet, la procédure a été modifiée afin d'inviter les membres à postuler sur les postes à pourvoir avant chaque Conseil syndical.

Lors des Conseils syndicaux, il est important d'avoir un maximum de représentation, idéalement que toutes les sections syndicales soient actives. Il y a encore six sections qui ne sont pas représentées cette année. Il est à souhaiter que les 67 sections syndicales soient représentées l'année prochaine.

John G. KINGMA précise qu'il est important que les membres du Conseil syndical informent les collègues de leur section des dossiers en cours. La mise en place de l'Écho Syndical (communication courriel transmise aux membres du SPUL à la suite des Conseils syndicaux) se voit un moyen de communication efficace. Le rôle des déléguées et délégués est de compléter ces informations auprès des membres et de rapporter les questions et préoccupations des membres de leur section syndicale.

La pérennité du régime de retraite du RRPPUL demeure une priorité pour la prochaine année. En raison de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire de juin 2016, les conditions semblent être plus propices pour affronter divers scénarios dans le futur. Le SPUL sera appelé à prendre des décisions dans l'année en cours afin de permettre la poursuite de la mission du régime.

La question de la gestion des assurances collectives continuera également d'être une préoccupation au cours de la prochaine année. John G. KINGMA rappelle que le SPUL est le preneur des assurances collectives et qu'il lui revient d'en assumer une gestion efficace. Le SPUL poursuivra donc ses analyses de coûts engendrés par notre régime d'assurances collectives. À la suite de la mise en place des mesures de transparence pour la facturation des médicaments, le Comité du SPUL sur les assurances collectives entend poursuivre les représentations auprès des assureurs, des consultants en assurance, de l'industrie pharmaceutique, des autorités gouvernementales du Québec et, bien sûr, auprès des adhérentes et adhérents.

John G. KINGMA mentionne que certains thèmes de discussions entre les déléguées et délégués lors des Conseils syndicaux seront proposés (réadhésion à la FQPPU, plancher d'emploi, Statuts du SPUL, directions de programme, épuisement professionnel, etc.).

7. ÉTATS FINANCIERS

Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL – Réception

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_04)

Que l'Assemblée générale reçoive le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Le président de l'assemblée invite la trésorière, Margot KASZAP, à présenter le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Margot KASZAP présente le rapport du comité.

Michel FRENETTE invite les membres à adopter la proposition de réception du rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 – Adoption

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_05)

Que l'Assemblée générale adopte les états financiers 2017-2018 du SPUL.

Le président de l'assemblée invite la trésorière à présenter les principaux aspects des états financiers du SPUL pour l'année 2017-2018.

Margot KASZAP présente les principaux aspects des états financiers.

Un membre de la section École d'art demande s'il y a lieu de s'inquiéter quant à la hausse des frais d'avocat. Il demande si cela signifie que la partie patronale a changé.

Margot KASZAP indique que beaucoup plus d'arbitrages sont nécessaires, ce qui a entraîné plus de frais. Les relations avec l'Employeur sont différentes, tout comme les dossiers.

John G. KINGMA précise que les dossiers de harcèlement ont augmenté. De plus, des dossiers de refus de titularisation et d'agrégation sont à défendre.

Louise BRISSON ajoute que le harcèlement implique souvent deux professeurs, ce qui double les effectifs. Il ne faut pas sous-estimer cette vague, car elle est en augmentation.

Un membre de la section Relations industrielles demande combien de jours de grève pourraient être possibles en tenant compte des sommes accumulées.

Margot KASZAP répond qu'au minimum le budget permettrait trois mois de grève.

Elle mentionne que les enjeux liés à la cotisation syndicale seront discutés après la prochaine négociation collective. Le Conseil syndical a suggéré d'attendre à ce moment afin de prendre une décision plus éclairée. Elle précise que la tendance à recourir au lockout (prenant en exemple l'Université du Québec à Trois-Rivières) pourrait se présenter aussi pour le SPUL. De tels scénarios sont à prévoir. Advenant qu'un lockout soit décrété en mai prochain, le salaire net de l'ensemble des membres du SPUL pourrait être assuré pendant six mois. Il est clair pour le SPUL qu'il s'agit d'un pouvoir de négociation important. Cette stratégie sera révisée après la prochaine négociation de la convention collective.

Michel FRENETTE invite les membres à adopter la proposition d'adoption des états financiers du SPUL pour l'année 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

Avis de vérification comptable du Fonds de réserve – Réception

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_06)

Que l'Assemblée générale reçoive l'avis de vérification comptable des états financiers du Fonds de réserve pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018.

Le président de l'assemblée invite la trésorière à présenter l'information au sujet de l'avis de vérification comptable du Fonds de réserve.

Margot KASZAP informe les membres de l'avis de vérification comptable du Fonds de réserve.

Michel FRENETTE invite les membres à adopter la proposition de réception de l'avis de vérification comptable du Fonds de réserve pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 – Adoption

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_07)

Que l'Assemblée générale adopte les états financiers 2016-2017 du CGAC.

Le président de l'assemblée invite la trésorière à présenter l'information au sujet des états financiers du CGAC pour l'année 2016-2017.

Margot KASZAP présente les états financiers du Comité de gestion des assurances collectives.

Michel FRENETTE invite les membres à adopter la proposition d'adoption des états financiers du CGAC pour l'année 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 – Information

Le président de l'assemblée invite la trésorière à présenter l'information au sujet des états financiers du CGAC pour l'année 2017-2018.

Margot KASZAP présente certaines informations au sujet des états financiers du CGAC. Elle informe les membres du SPUL que les États financiers du CGAC 2017-2018 n'ont pu être complétés à cette date étant donné que l'Employeur n'a pas encore transmis au SPUL toutes les données nécessaires à sa réalisation.

Les membres du Comité exécutif félicitent Margot KASZAP pour le travail réalisé en lien avec les budgets.

8. ÉLECTIONS

Selon le Guide de procédure, le président et le secrétaire de l'assemblée, en l'occurrence Michel FRENETTE et Alain A. VIAU, sont désignés respectivement comme président et secrétaire d'élection.

Michel FRENETTE invite Alain A. Viau à faire rapport aux membres de l'Assemblée générale du contexte et de la procédure suivie pour les mises en candidature.

Alain A. Viau fait rapport aux membres. Le 1^{er} novembre 2018, le Comité exécutif a fait parvenir un courriel d'appel de mises en candidature à tous les membres du SPUL. Cet appel concernait cinq postes au sein de la présidence de l'Assemblée générale et du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL. En date du 7 novembre 2018, le Comité exécutif a reçu cinq candidatures qui ont été retenues.

Le rapport sur les mises en candidature étant terminé, Michel FRENETTE cède la présidence à John G. KINGMA pour la durée de l'élection de la présidente ou du président de l'Assemblée générale du SPUL. Michel FRENETTE se retire.

John G. KINGMA ouvre une période de mises en candidature.

ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
(Vote à main levée)

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_08)

La candidature de Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2019-2020.

Aucune autre candidature n'est proposée.

John G. KINGMA clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Michel FRENETTE est élu à l'unanimité

John G. KINGMA rend la présidence de l'assemblée à Michel FRENETTE.

Élection d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale
(Vote à main levée)

Le président d'assemblée, Michel FRENETTE, ouvre une période de mises en candidature.

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_09)

La candidature d'Yves LACOUTURE (École de psychologie) comme président suppléant des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2019-2020.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Yves LACOUTURE est élu à l'unanimité

Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL
(Trois postes de membre – vote à main levée)

1^{ER} POSTE DE MEMBRE

Michel FRENETTE ouvre une période de mises en candidature pour le premier poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_10)

La candidature de Bruno BOURASSA (Fondements et pratiques en éducation) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Bruno BOURASSA est élu à l'unanimité

Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL
(Trois postes de membre – vote à main levée)

2^E POSTE DE MEMBRE

Michel FRENETTE ouvre une période de mises en candidatures pour le deuxième poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_11)

La candidature de Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Marc DESGAGNÉ est élu à l'unanimité

Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL
(Trois postes de membre – vote à main levée)

3^E POSTE DE MEMBRE

Michel FRENETTE ouvre une période de mises en candidatures pour le troisième poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_12)

La candidature de Jean TURGEON (Faculté de droit) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Jean TURGEON est élu à l'unanimité

9. ADHÉSION DU SPUL À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (FQPPU) – INFORMATION

Michel FRENETTE invite le vice-président du SPUL, Yvan LEANZA, à présenter l'information au sujet de l'adhésion du SPUL à la FQPPU.

Yvan LEANZA présente l'information à ce sujet.

Le Comité exécutif propose : (AG 2018-11-16_13)

Qu'un comité plénier de 10 minutes soit instauré.

Adopté à l'unanimité

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire prévue le jeudi 13 décembre 2018, à 11 h 45, à la salle Hydro-Québec, le Comité exécutif et le Conseil syndical proposeront que l'Assemblée générale approuve l'adhésion du SPUL à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

John G. KINGMA indique qu'une Assemblée générale extraordinaire est prévue le jeudi 13 décembre 2018, à 11 h 45, à la salle Hydro-Québec. Lors de celle-ci, les informations sur l'adhésion à la FQPPU seront transmises aux membres et une période de questions aura lieu avant le vote. Il rappelle que le Conseil syndical recommande l'adhésion du SPUL à la FQPPU. Il ajoute qu'il est important pour le SPUL de ne pas être isolé syndicalement et politiquement sur la scène québécoise.

Un membre de la section Sciences animales intervient en disant que le retrait du SPUL à la FQPPU avait été motivé par un certain contrôle du réseau par les universités du réseau UQ.

Yvan LEANZA répond qu'il y a eu des changements depuis. Le système de votation est en fonction du nombre de professeurs et professeuses de chaque institution membre. De plus, il y a quatre représentants du SPUL qui pourront siéger à la FQPPU. Il y a aussi possibilité pour le SPUL de joindre le Comité exécutif éventuellement. Yvan LEANZA précise que le SPUL aurait 14 voix à la FQPPU, ce qui est comparable au nombre de voix que le Syndicat général des professeurs et professeuses de l'Université de Montréal (SGPUM) possède.

Un membre de la section Fondements et pratiques en éducation demande combien représentent les coûts de cette affiliation.

Margot KASZAP indique que le coût serait autour de 170 000 \$ par année plus les frais associés à la participation des membres du SPUL.

John G. KINGMA souligne que le Comité exécutif du SPUL a participé au Conseil fédéral de la FQPPU s'étant déroulé les 25 et 26 octobre 2018. Ce fut un lieu de rencontre avec plusieurs collègues de différentes universités québécoises.

À 14 h 8, le comité plénier est levé.

10. INFORMATION DU PRÉSIDENT ET QUESTION DES MEMBRES

Le président du SPUL, John G. KINGMA, informe les membres de l'assemblée des dossiers suivants :

Plancher d'emploi

Le plancher d'emploi n'a pas été atteint au 1^{er} octobre 2018.

Comité de reconnaissance du personnel ULaval

Le SPUL a décidé de se retirer du Comité de travail intersyndical sur « la reconnaissance du personnel » mis sur pied par l'Employeur. Le SPUL souhaitait, préalablement, entreprendre une démarche exploratoire auprès de ses membres afin d'identifier leur perception au sujet de la valorisation et de la reconnaissance, mais aussi leurs attentes. Le Comité exécutif a alors mis en place un groupe de réflexion formé de collègues provenant de différentes unités afin de discuter de ce thème, démarche relevant davantage d'une coconstruction que d'une consultation. Les membres du SPUL seront sondés à la suite des travaux de ce comité afin de recueillir leurs opinions. Les résultats seront communiqués lors d'un prochain Conseil syndical.

AESPUL

L'an prochain, la convention collective des Employées du SPUL sera à négocier.

Écho Syndical

Il est désormais possible de lire un compte rendu des séances du Conseil syndical par l'entremise de l'Écho Syndical transmis par courriel à tous les membres du SPUL à la suite des conseils.

Service de soutien aux professeures et professeurs

John G. KINGMA rappelle qu'il s'agit d'un service d'urgence pour les membres du SPUL en difficulté. Le service est complètement indépendant des instances du SPUL, même le président n'y est pas représenté. Les appels sont traités par un service téléphonique externe.

Un membre de la section Sciences animales demande ce qu'il en est au sujet des postes stratégiques.

John G. KINGMA indique que la volonté de l'Employeur de considérer ces postes comme faisant partie du plancher d'emploi selon le chapitre 4.1 de la convention collective est contestée de la part du SPUL. Ainsi, l'écart du plancher d'emploi est plutôt de 20,7 postes au lieu de 14,7. Un grief a été déposé à cet effet. John G. KINGMA invite les membres à prendre connaissance du SPULTIN qu'ils ont reçu portant sur ces questions. Ce qu'il faut retenir est que les postes stratégiques ne sont pas conformes à la convention collective.

Un membre de la section Sociologie remercie le SPUL de s'occuper de la question des postes stratégiques. Elle est heureuse de constater que la position du SPUL va dans la même lignée de pensées que les membres de son unité.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'a été soulevé.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposition LÉGARÉ – LAGACÉ (AG 2018-11-16_14)

Que la séance soit levée.

L'assemblée est levée à 14 h 20.

Alain A. VIAU, Ph. D.
Secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :
Michel FRENETTE, Ph. D.
Président des assemblées
Le 8 novembre 2019